



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **23-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 22 février 2012**

Le vingt deux février deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M BAFFERT, V BELLE(2), M BROUZET, J CARRIER, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M MASTROMAURO, A MATRAIRE (suppléant de M. COIGNÉ), M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : Y BOULARD, A CARBONARI, C COIGNE, G FRIER, G JULLIEN, P MOLINARO, D ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : Programmation financière de la politique de la ville, année 2012 - Thématiques : Accès à l'emploi, et Concourir à la prévention collective et à la sécurité publique.
-Demande de subventions-

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose

Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 (CUCS) constitue le cadre contractuel d'intervention des politiques publiques en direction des quartiers prioritaires. Son échéance a été reportée au 31 décembre 2010 par avenant.

Par une circulaire du 8 novembre 2010, l'État a prolongé la validité des CUCS jusqu'en 2014. (Avenant 2011-2014).

Le CUCS est un dispositif multi-partenarial (Etat, CGI, RRA, CAF, METRO) permettant le financement d'actions spécifiques réservées aux territoires de la géographie prioritaire, de manière à réduire les écarts à la moyenne qui caractérisent ces quartiers par rapport au reste de l'agglomération dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits....

Le CUCS s'attache ainsi :

- Favoriser la mixité sociale et développer la gestion urbaine et sociale de proximité
- Promouvoir les parcours de réussite, de l'école à l'emploi
- Concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité, à la médiation sociale et à l'aide aux victimes
- Favoriser et faciliter l'accès aux soins
- Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances. Cet objectif est décliné en démarche transversale dans chacune des thématiques.
- Encourager la participation des habitants. Au cœur de la politique de la ville depuis son origine, cet objectif est poursuivi et développé par le CUCS, via les outils et instances de participation des habitants déjà en œuvre dans l'agglomération grenobloise.

Sur la base de ces objectifs : le contrat urbain de cohésion sociale (2011-2014) est décliné autour de 7 axes

Axe 1 : habitat, cadre de vie et gestion urbaine de proximité

Axe 2 : Accéder à l'emploi, poursuivre le développement économique local

Axe 3 : Réussir son parcours éducatif et son projet professionnel

Axe 4 : Concourir à la prévention collective et à la sécurité publique

Axe 5 : Faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de santé publique

Axe 6 : Favoriser la participation des habitants

Axe 7 : Encourager l'accès aux pratiques culturelles et leur développement

Sur l'agglomération grenobloise, les partenaires institutionnels du contrat urbain de cohésion sociale (État, CGI, METRO, RRA, CAF) valident annuellement le programme CUCS de l'année N sur la base des actions mises en œuvre par les porteurs de projets dans le cadre des axes prioritaires définis par la lettre de cadrage du CUCS.

le SIRD s'est fixé des objectifs opérationnels par thématique qui se déclinent en plans d'actions, chaque action mobilise à la fois des moyens de droit commun et des crédits spécifiques politique de la ville.

PROGRAMMATION ET FINANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) 2012

2 THEMATIQUES inscrite dans le CUCS 2012 pour le SIRD :

- ACCEDER A L'EMPLOI, POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL
- CONCOURIR A LA PREVENTION COLLECTIVE et SECURITE PUBLIQUE

LES OPERATIONS DU CUCS

ACCEDER A L'EMPLOI et poursuivre le développement économique local

Action n°1 : Dispositif support a l'animation du projet CARED multi services

PREVENTION COLLECTIVE et SECURITE PUBLIQUE

Action n°1 : Dispositif de prise en charge des vic times de violences intra familiales

Action n°2 : Prévenir les consommations et les con duites à risques chez les jeunes et les jeunes adultes

Action N°3 : Présence sociale à caractère éducatif sur la rive gauche du Drac.

Financement des actions

ACTIONS	COUT 2012 de l'ACTION	SIRD	ETAT	Conseil Général de l'Isère	METRO	observations
Dispositif support a l'animation du projet CARED multi services	10 353	5353	3000	2000		
Dispositif de prise en charge des victimes de violences intra familiales	10 500	10 500				Dossier réorienté sur le FIPD.
Prévenir les consommations et les conduites à risques chez les jeunes et les jeunes adultes	11 800	11 800				Dossier réorienté sur la MILTD.
Présence sociale à caractère éducatif sur la rive gauche du Drac.	50 600					Compte tenu du budget important de l'action, et de l'absence de co-financement, le SIRD a validé l'absence de mise en œuvre de cette action pour 2012
TOTAL	83 253	27 553	3000	2000		

Le coût des opérations 2012 s'élève à 83 253 € dont :

SIRD : 27 553 €

Et sont sollicités

-L'État à hauteur de : 3000 € au titre de l'action : Dispositif support a l'animation du projet CARED multi services

-Le Conseil Général de l'Isère à hauteur de : 2000 € au titre de l'action : Dispositif support a l'animation du projet CARED multi services

Le Conseil syndical après débat

☞ VALIDE la programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale

☞ VALIDE le budget prévisionnel définitif 2012 des opérations et la participation du SIRD.

☞ VALIDE la demande de subvention dans le cadre des CUCS 2012 auprès de L'État, et du Conseil général de l'Isère, chacun pour leur part respective définie dans le tableau ci-dessus

☞ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention

☞ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2012 du SIRD

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 février 2012

Le Président,
Michel BAFFERT